

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de
données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n^o
1907/2006



Care tabs

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Care tabs

N° d'article

56.00.562; 56.01.527; 56.01.529

Code UFI

R5YU-WMOD-PR18-HMMV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation

Tablettes d'entretien RATIONAL pour tous les iHexagon, iCombi Pro, iCombi Classic et SelfCookingCenter® avec la fonction Efficient CareControl, à usage professionnel.

Utilisations déconseillées

Tout autre usage est déconseillé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

RATIONAL AG

Adresse

Siegfried-Meister-Straße 1
86899 Landsberg am Lech
Allemagne

Téléphone

+49 8191 327 387

Courriel

reinigung@rational-online.com

Fax

+49 8191 327 231

Site web

www.rational-online.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59, Hotline 24/7; Emergency CONTACT (24-Hour-Hotline): +49 6132 844 63

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de
données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care tabs

Disponibilité en dehors des horaires de bureau

Oui

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1B

Lésions oculaires graves, catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 3 - Irritation des voies respiratoires

Mentions de danger

H314, H318, H335

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque Des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de
données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n^o
1907/2006



Care tabs

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Informations complémentaires

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Acide citrique , L'acide malique , acide adipique

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care tabs

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

| Nom chimique | Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index | Groupe | Classification | Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique | Remarque |
|----------------|--|----------|--|---|----------|
| acide malique | 617-48-1 210-514-9 01-2119552463-40-xxxx - | 20 - 50% | Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2 | H315, H319 - - | - |
| acide citrique | 77-92-9 201-069-1 01-2119457026-42-xxxx 607-750-00-3 | 20 - 50% | Eye Irrit. 2, STOT SE 3 - resp. tract irrit. | H319, H335 - - | - |
| acide adipique | 124-04-9 204-673-3 01-2119457561-38-xxxx 607-144-00-9 | 5 - 15% | Eye Irrit. 2 | H319 - - | - |

Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Description des premiers secours

Secouristes : Faire attention à l'autoprotection.

Inhalation

Non applicable.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de
données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care tabs

Contact avec les yeux

Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

Informations à l'intention des médecins

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des effets immédiats sont attendus après une exposition prolongée.

Inhalation

Non applicable.

Contact avec la peau

Provoque des brûlures graves de la peau.

Contact avec les yeux

Provoque des brûlures graves des yeux.

Ingestion

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO₂).

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de
données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n^o
1907/2006



Care tabs

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Mesures en cas d'incendie

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Non demandé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations sur le stockage et la manipulation du produit, voir la section 7.

Pour les informations sur l'exposition et l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Pour les informations sur le matériel incompatible, voir la section 10.

Pour les informations sur l'élimination du produit, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Éviter tout contact direct avec le matériau / produit. Porter un équipement de protection individuel.

Hygiène

Se laver les mains après manipulation.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care tabs

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Tenir hors de portée des enfants.

Classe de stockage selon TRGS 510 : 8A (Substances dangereuses inflammables et corrosives)

Matériaux appropriés pour conteneurs et emballage pour un stockage sûr: conserver dans le conteneur original.

Température de stockage : 10°C à 40°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Voir la section Tablette d'entretien

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL/DMEL

| Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE) | Type | Exposition | Valeur | Population | Effets |
|--|------|--------------------------------------|------------------------|---------------|------------------|
| acide malique (617-48-1/210-514-9) | DNEL | Chronique (long terme) Inhalation | 32 mg/m ³ | Employés | Locaux |
| acide malique (617-48-1/210-514-9) | DNEL | Chronique (long terme) Inhalation | 5,33 mg/m ³ | Employés | Sys- témiques |
| acide malique (617-48-1/210-514-9) | DNEL | Chronique (long terme) Inhalation | 1,6 mg/m ³ | Consommateurs | Locaux |
| acide malique (617-48-1/210-514-9) | DNEL | Chronique (long terme) Orale | 6 mg/kg | Consommateurs | Sys- témiques |
| acide malique (617-48-1/210-514-9) | DNEL | Aiguë (court terme) Orale | 20 mg/kg | Consommateurs | Sys- témiques |
| acide malique (617-48-1/210-514-9) | DNEL | Aiguë (court terme) Inhalation | 104 mg/m ³ | Employés | Sys- témiques |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
 Délivré: 2024-11-22
 Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006



Care tabs

| Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE) | Type | Exposition | Valeur | Population | Effets |
|--|------|---|------------------------|---------------|------------------|
| acide malique (617-48-1/210-514-9) | DNEL | Aiguë (court terme) Inhalation | 52 mg/m ³ | Consommateurs | Sys- témiques |
| acide adipique (124-04-9/204-673-3) | DNEL | Chronique (long terme) Inhalation | 74,1 mg/m ³ | Employés | Sys- témiques |
| acide adipique (124-04-9/204-673-3) | DNEL | Chronique (long terme) Cutanée | 21 mg/kg | Employés | Sys- témiques |
| acide adipique (124-04-9/204-673-3) | DNEL | Chronique (long terme) Inhalation | 13 mg/m ³ | Consommateurs | Sys- témiques |
| acide adipique (124-04-9/204-673-3) | DNEL | Chronique (long terme) Cutanée | 7,5 mg/kg | Consommateurs | Sys- témiques |
| acide adipique (124-04-9/204-673-3) | DNEL | Chronique (long terme) Orale | 7,5 mg/kg | Consommateurs | Sys- témiques |

PNEC/PEC

| Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE) | Type | Milieu environnemental | Valeur |
|--|------|----------------------------------|-----------|
| acide malique (617-48-1/210-514-9) | PNEC | Eau potable | 0,1 mg/l |
| acide malique (617-48-1/210-514-9) | PNEC | Eau de mer | 0,01 mg/l |
| acide malique (617-48-1/210-514-9) | PNEC | Station d'épuration | 3 mg/l |
| acide adipique (124-04-9/204-673-3) | PNEC | Eau potable | 126 µg/l |
| acide adipique (124-04-9/204-673-3) | PNEC | Rejets intermittents (eau douce) | 460 µg/l |
| acide adipique (124-04-9/204-673-3) | PNEC | Eau de mer | 12,6 µg/l |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de
données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n^o
1907/2006



Care tabs

| Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE) | Type | Milieu environnemental | Valeur |
|--|------|------------------------|-----------------|
| acide adipique (124-04-9/204-673-3) | PNEC | Sédiment (eau potable) | 474 µg/kg |
| acide adipique (124-04-9/204-673-3) | PNEC | Sédiment (eau de mer) | 47,4 µg/kg |
| acide adipique (124-04-9/204-673-3) | PNEC | Sol | 0,0208 mg/kg |
| acide citrique (77-92-9/201-069-1) | PNEC | Eau potable | 0,44 mg/l |
| acide citrique (77-92-9/201-069-1) | PNEC | Eau de mer | 0,044 mg/l |
| acide citrique (77-92-9/201-069-1) | PNEC | Station d'épuration | 1000 mg/l |
| acide citrique (77-92-9/201-069-1) | PNEC | Sédiment (eau potable) | 34,6 mg/kg |
| acide citrique (77-92-9/201-069-1) | PNEC | Sédiment (eau de mer) | 3,46 mg/kg |
| acide citrique (77-92-9/201-069-1) | PNEC | Sol | 33,1 mg/kg |

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Non demandé.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec protection latérale conforme à l'EN166.

Protection des mains

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matière des gants : Latex naturel, polychloroprène ou nitrile, catégorie III selon la norme EN 374.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Autres protections de la peau

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de
données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care tabs

Protection respiratoire

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Risques thermiques

Non pertinent

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Tablette

Couleur

Blanc

Odeur

Caractéristique

Seuil olfactif

Pas d'information disponible.

Point de fusion / congélation

Non applicable.

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Non applicable.

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Point d'inflammation

Donnée non disponible

Température d'auto-allumage

Non applicable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de
données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n^o
1907/2006



Care tabs

Température de dégradation

Pas d'information disponible.

pH

2,5

Méthode

Solution aqueuse à 1 %

Viscosité cinématique

Non applicable.

Viscosité dynamique

Non applicable.

Solubilité

Soluble dans l'eau

Hydrosolubilité

Complètement soluble

Coefficient de partage n-octanol / eau

Pas d'information disponible.

Pression de vapeur

Non applicable.

Densité et/ou densité relative

820 - 900 kg/m³

Méthode

Densité en vrac

Densité relative

Pas d'information disponible.

Densité de vapeur relative

Non applicable.

Taux d'évaporation

Non applicable.

Dangers d'explosion

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Caractéristiques oxydantes

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de
données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care tabs

COV %

< 3 %

Propriétés des particules

Ce produit/mélange ne contient aucun nanomatériau ni nanoforme au sens du règlement (CE) n° 1907/2006.

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Bases fortes

Métaux légers

Agent d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour des informations sur les produits de combustion, voir la section 5.

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Données toxicologiques pour les composants.

Toxicité aiguë

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care tabs

| Nom du produit/de la substance N° CAS/CE | Descripteur de dose | Valeur / dose | Voie d'exposition | Durée de l'exposition | Animaux testés | Méthode/Directive | Remarques |
|---|---------------------|---------------|-------------------|-----------------------|----------------|-------------------|-----------|
| acide malique 617-48-1 / 210-514-9 | DL50 | 9.300 mg/kg | Oral(e) | - | rat | OECD 401 | - |
| acide malique 617-48-1 / 210-514-9 | CL50 | >1.306 mg/l | Inhalation | 4 h | rat | OECD 403 | - |
| acide adipique 124-04-9 / 204-673-3 | LD50 | 5560 mg/kg | Oral(e) | - | rat | OECD 401 | ECHA |
| acide citrique 77-92-9 / 201-069-1 | LD50 | 5.400 mg/kg | Oral(e) | - | souris | OECD 401 | ECHA |
| acide citrique 77-92-9 / 201-069-1 | LD50 | >2.000 mg/kg | Cutanée | - | rat | OECD 402 | ECHA |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures graves de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des brûlures graves des yeux.

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Cancérogénicité

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité pour la reproduction

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de
données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care tabs

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Danger par aspiration

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité

Données toxicologiques pour les composants.

Toxicité aiguë pour les poissons

| Nom du produit/de la substance N° CAS/CE | Type de mesure | Valeur/Résultat | Durée de l'exposition | Espèce | Méthode/Dir-ective | Remarque |
|---|----------------|-----------------|-----------------------|----------------|--------------------|----------|
| acide malique 617-48-1 / 210-514-9 | CL50 | >100 mg/l | 96h | Danio rerio | OECD 203 | - |
| acide adipique 124-04-9 / 204-673-3 | LC0 | >1.000 mg/l | 96h | Danio rerio | - | ECHA |
| acide citrique 77-92-9 / 201- 069-1 | LC50 | 440 mg/l | 48 h | Leuciscus idus | OECD 203 | ECHA |

Toxicité aiguë pour les algues

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
 Délivré: 2024-11-22
 Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n°
 1907/2006



Care tabs

| Nom du produit/de la substance N° CAS/CE | Type de mesure | Valeur/Résultat | Durée de l'exposition | Espèce | Méthode/Directive | Remarque |
|---|----------------|-----------------|-----------------------|---------------------------------|-------------------|----------|
| acide malique 617-48-1 / 210-514-9 | EC50 | >100 mg/l | 72h | Pseudokirchneriella subcapitata | Test statique | - |
| acide adipique 124-04-9 / 204-673-3 | ErC50 | 59 mg/l | 72h | Pseudokirchneriella subcapitata | OECD 201 | ECHA |

Toxicité aigüe pour les crustacés

| Nom du produit/de la substance N° CAS/CE | Type de mesure | Valeur/Résultat | Durée de l'exposition | Espèce | Méthode/Directive | Remarque |
|---|----------------|-----------------|-----------------------|---------------|-------------------|----------|
| acide citrique 77-92-9 / 201-069-1 | LC50 | 1.535 mg/l | 24 h | Daphnia magna | - | ECHA |
| acide malique 617-48-1 / 210-514-9 | EC50 | 47,52 mg/l | 48h | Daphnia magna | OECD 202 | - |
| acide adipique 124-04-9 / 204-673-3 | LC50 | 46 mg/l | 48h | Daphnia magna | OECD 202 | ECHA |

Toxicité pour les micro/macro-organismes

| Nom du produit/de la substance N° CAS/CE | Type de mesure | Valeur/Résultat | Durée de l'exposition | Espèce | Méthode/Directive |
|---|----------------|-----------------|-----------------------|----------------------------|-------------------|
| acide malique 617-48-1 / 210-514-9 | EC50 | >300 mg/l | 3h | Bactéries (boues activées) | OECD 209 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care tabs

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

Ligne directrice d'essai de l'OCDE: 301 B (CO2 Evolution test)

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour ce point.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Aucune information n'est disponible pour ce point.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Ce produit/mélange ne contient aucun ingrédient au sens du règlement (CE) n° 1005/2009 qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Emballage

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

Emballages contaminés / plaques/feuilles : Eliminer comme produit non utilisé.

| Code de déchet | Description des déchets |
|----------------|---|
| 20 01 29* | détergents contenant des substances dangereuses |

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de
données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n^o
1907/2006



Care tabs

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

3261

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

3261 - SOLIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (Acide citrique , L'acide malique , acide adipique)

Nom d'expédition IMDG correct

CORROSIVE SOLID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (CITRIC ACID, MALIC ACID, ADIPIC ACID)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

ADR/RID/ADN



8

Classe ADR/RID

8

Code de classe ADR/RID

C4

Numéro de danger ADR/RID

80

Catégorie IMDG

8

Classe IATA

8

Classe ADN

8

Code de classification ADN

C4

14.4. Groupe d'emballage

II

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de
données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care tabs

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement

Non

Polluant marin IMDG

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG EmS

F-A,S-B

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Autres

Autres informations ADR-RID

LQ: 1 kg

EQ: E1

Catégorie de transport (code de restriction des tunnels): 2 (E)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care tabs

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents)

Ingrédients selon l'annexe VII : <5% agents de surface non ioniques, , polycarboxylates .

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV : Non applicable.

Restrictions de substances selon l'annexe XVII : Non applicable.

Substances de la liste candidate REACH (SVHC) : Non applicable.

Règlement (UE) n° 528/2012 (BPR - Règlement sur les produits biocides)

Ingrédients actifs : Non applicable.

Règlement (UE) 2019/1148 (explosifs)

Matière première restreinte conformément à l'annexe I : Non applicable.

Matières premières à déclarer conformément à l'annexe II : Non applicable.

Directive européenne 2011/65/UE (ROHS 2)

Restrictions de substances selon l'annexe II : Non applicable.

Règlement (UE) 2019/1021 (POP)

Organismes polluants persistants: Non applicable.

Directive européenne 2012/18/UE (Seveso III)

Catégorie de danger Seveso : Non applicable.

Réglementations nationales

En outre, toutes les dispositions nationales et locales relatives à la manipulation des produits chimiques sont respectées.

Autres réglementations, limitations et législations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas été soumis à une évaluation de sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de
données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care tabs

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications par rapport à la révision précédente

Complément iHexagon RUBRIQUE : 1.2
Complément PNC Details RUBRIQUE : 1.4
Complément Matière des gants : RUBRIQUE : 8.2

Abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR - Accord relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS - Chemical Abstract Service
CLP - Classification, Labelling and Packaging
DMEL - Derived Minimum Effect Level
DNEL - Derived no effect level
EC50 - Half maximal effective concentration 50%
GHS - Globally Harmonised System
IATA - International Air Transport Association
IMDG - International Maritime Dangerous Goods
LC50 - Lethal concentration 50%
LD50 - Lethal dosis 50 %
MARPOL - International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
PBT - Persistent, bioaccumulative and toxic substance
PEC - Predicted Environmental Concentration
PNEC - predicted no effect concentration
REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses
SVHC - Substance of very high concern
vPvB - Very persistent, very bioaccumulative substance

Références bibliographiques et sources de données

Dossiers d'enregistrement REACH
ECHA C&L - Inventaire
Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

Méthodes d'évaluation pour la classification

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'article 9 du règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :
Dangers pour la santé : OECD 431 (reconstructed human epidermis) ; OECD 438 (Isolated Chicken Eye Test)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 9.1
Délivré: 2024-11-22
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-12-25

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care tabs

Signification des phrases

Skin Corr. 1B - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1B

Eye Dam. 1 - Lésions oculaires graves, catégorie 1

STOT SE 3 - resp. tract irrit. - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 3 - Irritation des voies respiratoires

Skin Irrit. 2 - Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2

H314 Provoque Des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No 1907/2006 (REACH) tel que modifié le Règlement (UE) 2020/878.

Notes du fabricant

Désistement juridique: Les informations ci-dessus est considéré comme correct. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.